



Commune de CESANCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le 23 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil municipal de la commune de CESANCEY, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 17/09/2024

Transmise le : 17/09/2024

Etaient présents : Guillaume BARTHE, Christian NICOLAS, Anne-Sophie BRIDE, Jean-Paul BOUILLEUX, Marie-Sandrine BLANCHOT, Cyrille DUCRY, Laurent FROMONT, Philippe MOREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patrick D'ALBERTO (pouvoir donné à Anne-Sophie BRIDE)

Alexandra BAILLY (pouvoir donné à Philippe MOREAU)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 19h09.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BRIDE est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. *Approbation du PV de la précédente réunion (24/06/2024),*
2. *Délibération pour l'adhésion à la Convention Redevance d'Occupation du Domaine Public pour infrastructures Télécom proposée par ECLA,*
3. *Délibération approbation rapport de la CLECT 2024,*
4. *Délibération approbation règlement intérieur ALSH,*
5. *Délibération pour DM pour équilibrer les opérations d'ordre en investissement,*
6. *Délibération pour achat terrain DECI,*
7. *Travaux à prévoir sur voirie 2025,*
8. *Nomination du référent ambroisie en remplacement d'Alexandre Blanchot*
9. *Devis étude acoustique pour la salle des fêtes,*
10. *Devis charpente église,*
11. *Demande de placement en catastrophe naturelle pour sécheresse,*
12. *Infos sur le projet d'achat des anciennes serres pour pension/élevage canins.*

-Questions diverses.

1. Approbation du PV de la précédente réunion (24/06/2024)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24/06/2024.

2. Délibération pour l'adhésion à la Convention Redevance d'Occupation du Domaine Public pour infrastructures Télécom proposée par ECLA.

EXPOSE

Suite à des études récentes menées aux niveaux national et local, une mauvaise gestion de la Redevance dues aux collectivités par les opérateurs télécom est apparue, notamment la Redevance d'Occupation du Domaine Publique (RODP), entraînant des pertes de recettes financières pour les collectivités. ECLA a donc décidé par délibération en date du 20/11/2024 de créer une nouvelle activité pour la maîtrise des télécom, avec pour objectif principal de récupérer les redevances dues et mettre en place ensuite un processus administratif et juridique. Il est donc proposé à la Commune de Cesancey d'adhérer à cette nouvelle activité d'assistance mutualisée aux communes. Celle-ci induira la signature d'une convention entre ECLA et chaque commune. Le processus d'adhésion permettra de couvrir les coûts engagés par ECLA pour les actions d'assistance, chaque commune s'engageant à reverser à ECLA, au titre d'indemnisation des coûts supportés pour remplir ses missions, une contribution à hauteur de 40% la 1^{ère} année, et 20% les années suivantes, des sommes récupérées.

Ce projet de délibération ayant été présenté par M. Le MAIRE, il est passé au vote :

Pour : 9

Abstention : 2.

Cette délibération est adoptée.

3. Délibération pour l'approbation du rapport de la CLECT 2024

EXPOSE

Suite au rapport d'évaluation des charges transférées établi le 17/06/2024 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, le conseil municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission.

Il est à noter que la commune de Cesancey va se voir rétrocéder la somme de 2 381.09 € sur l'exercice 2024.

Ce projet de délibération ayant été présenté par M. Le MAIRE, il est passé au vote :

Pour : Guillaume BARTHE, Alexandra BAILLY, Christian NICOLAS, Anne-Sophie BRIDE, Patrick D'ALBERTO, Jean-Paul BOUILLEUX, Marie-Sandrine BLANCHOT, Cyrille DUCRY, Laurent FROMONT, Philippe MOREAU.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

4. Délibération pour l'approbation du règlement intérieur de l'ALSH

EXPOSE

Il est présenté au conseil municipal le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs Périscolaire et extrascolaire du RPI GEVINGEY-CESANCEY, pour l'année 2024-2025.

Ce document ne soulevant pas de remarque particulière, il est passé au vote.

Pour : Guillaume BARTHE, Alexandra BAILLY, Christian NICOLAS, Anne-Sophie BRIDE, Patrick D'ALBERTO, Jean-Paul BOUILLEUX, Marie-Sandrine BLANCHOT, Cyrille DUCRY, Laurent FROMONT, Philippe MOREAU.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

5. Délibération pour DM pour équilibrer les opérations d'ordre en investissement

EXPOSE

Afin d'assurer l'équilibre des opérations d'ordre en investissement, il convient de procéder au virement de 2 940 € du compte 21788 (réserve budgétaire) vers le compte 21538 (autres réseaux).

Ce projet de délibération ayant été présenté par M. Le MAIRE, il est passé au vote :

Pour : Guillaume BARTHE, Alexandra BAILLY, Christian NICOLAS, Anne-Sophie BRIDE, Patrick D'ALBERTO, Jean-Paul BOUILLEUX, Marie-Sandrine BLANCHOT, Cyrille DUCRY, Laurent FROMONT, Philippe MOREAU.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

6. Délibération pour achat terrain DECI

EXPOSE

Afin de réaliser la défense incendie des habitations situées Route Nationale, l'installation d'une bâche aérienne est nécessaire. La commune ne possédant pas de terrain sur ce secteur satisfaisant aux contraintes techniques imposées, l'acquisition d'un morceau de terrain est rendue indispensable. Le terrain concerné par ce projet appartient à Mme RAT Amandine. L'hypothèse du prix au m² a été débattue et revalorisée par le conseil municipal en partant de la base du prix du terrain agricole de 2500€ l'hectare. Le montant de l'offre faite par la commune de Cesancey s'élève à la somme de 912.40 € soit 2.40 €/m² toutes indemnités comprises.

La commune prendra par ailleurs en charge la pose d'une clôture avec brise-vue autour de la bâche incendie.

Ce projet de délibération ayant été présenté par M. Le MAIRE, il est passé au vote :

Pour : Guillaume BARTHE, Alexandra BAILLY, Christian NICOLAS, Anne-Sophie BRIDE, Patrick D'ALBERTO, Jean-Paul BOUILLEUX, Marie-Sandrine BLANCHOT, Cyrille DUCRY, Laurent FROMONT, Philippe MOREAU.

Délibération adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

7. Travaux à prévoir sur voirie 2025.

Le conseil municipal discute des travaux de voirie à prévoir pour 2025. Il est évoqué une intervention possible sur la route de Grusse, qui présente de nombreuses déformations, ainsi qu'une étude de profilage des fossés.

M. le Maire va prendre attache auprès d'ECLA afin qu'ils passent voir sur place ce qui peut être réalisé.

8. Nomination du référent ambroisie en remplacement d'Alexandre Blanchot

Le conseil municipal discute du remplacement d'Alexandre BLANCHOT, ancien référent pour l'ambroisie, qui arrête sa mission. Un nouveau référent doit donc être nommé.

9. Devis étude acoustique pour la salle des fêtes

Le conseil municipal discute sur la nécessité de trouver des solutions efficaces concernant l'acoustique de la salle de fêtes.

M. le Maire propose un devis proposé par l'entreprise ACOUSTIQUE France situé à CHALON SUR SAONE, qui comporte, pour un montant de 2 000 € H.T., la visite sur place, le diagnostic et le rapport d'étude, avec ses préconisations et afin de pouvoir demander des subventions pour 2025, sur des points bien précis.

Le conseil municipal donne son accord pour l'intervention de cette entreprise.

10. Devis charpente église

Le conseil municipal discute sur les différents devis fournis pour refaire les deux échelles et les abat-sons, sablière à remettre, 2 pannes et reprise des tuiles de rives.

Devis OLIVIER BLANCHOT et DAMIEN CHARPENTE

Grosse différence de prix, mais les produits ne sont pas les mêmes : l'entreprise Blanchot propose des échelles en sapin, alors que DAMIEN CHARPENTE propose du chêne pour ses échelles.

Il est proposé de faire chiffrer en chêne les échelles par l'entreprise Blanchot.

11. Demande de placement en catastrophe naturelle pour sécheresse.

Une demande à la commune a été faite par un administré, pour l'épisode de sécheresse 2023. La commune de Cesancey est actuellement dans l'attente de la demande de placement en état de catastrophe naturelle. Une fois la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle effectuée au Journal Officiel, l'administré à 30 jours pour faire sa déclaration à son assurance.

12. Information sur le projet d'achat des anciennes serres pour en faire une pension/élevage canin.

M. le Maire présente le projet d'achat des anciennes serres, par une personne souhaitant en faire une pension et un élevage canin.

Le conseil municipal discute des possibilités qui s'offre à la commune pour refuser cette implantation, qui va entraîner des nuisances sonores.

M. le Maire va prendre attache auprès de l'association des Maires du Jura afin d'obtenir des précisions et des conseils, sur les possibilités qui s'offrent à la commune pour refuser cette implantation.

Questions diverses

- Espaces Naturels Sensibles : une réunion d'information est prévue le 01/10/2024 de 10 à 12h.
- Information concernant le parking situé devant la mairie, où stationne le bus. Cette partie devait être reprise par Ecla, car elle est en très mauvais état, et bouge depuis des années. Elle n'est simplement pas faite pour supporter le poids d'un bus. Mais le dossier de subvention demandé par la mairie est toujours en attente et change de service régulièrement.
- Information donnée par M. le Maire, concernant une remarque faite par l'une des mamans des enfants présents dans le bus le midi : il manque un accompagnant, car plus personne ne monte dans le bus pour la pause du midi.
- Signalisation : Une demande de complément d'information a été faite par le Département, concernant le dossier que nous avons déposé pour l'amélioration de la signalisation dans la commune. Cette commission se réunit mi-novembre. DETR obtenue pour ce dossier.
- Ch. NICOLAS signale que M. ZAROUAL serait intéressé par l'achat des anciennes plaques recouvrant le toit de l'école du bas, pendant les travaux et qui sont stockées depuis la fin des travaux vers la cabane de chasse. Elles représentent une surface de 138 m². Ayant déjà servies et étant déjà percées, elles pourraient être proposées à un tarif correspondant à 30% du prix du neuf soit 600 €. Une consultation publique sera affichée durant les 15 jours suivant ce conseil.
- Ch. NICOLAS demande s'il est possible de prévoir l'achat d'une guirlande de Noël pour décorer l'avant de la Mairie.
- Ch. NICOLAS demande la planification d'une corvée de nettoyage du jardinet situé derrière l'école du Haut. En effet, celui-ci n'est plus rattaché à l'appartement depuis la dernière location et nécessite un certain entretien. Le locataire actuel étant sous préavis, il est décidé de rattacher de nouveau ce jardin au logement, pour la future location. Ceci lui donnera un plus et son entretien sera sous la responsabilité de l'occupant.
- Discussion sur l'horaire de sonneries de la cloche de l'église la nuit. A.S. BRIDE demande s'il est possible de modifier les horaires de sonneries la nuit et notamment l'été. Un arrêt de 23h à 6h00 est proposé. Actuellement, l'église sonne toutes les heures, deux fois, et toutes les demi-heures, de jour comme de nuit. Un arrêt temporaire la nuit permettrait, surtout l'été, d'impacter le moins possible les habitants situés à proximité.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 21h49.